

L'AVIS DU MINISTRE DES SPORTS

« Il faut harmoniser la loi sur les contrats en Europe »

René Collin est perplexe quand on lui parle du transfert de jeunes enfants dans des clubs prestigieux. *« Je peux comprendre qu'un jeune ou ses parents rêvent s'il a du talent. Ce n'est pas malsain d'avoir de l'ambition mais, à mes yeux, la priorité reste la protection des droits des mineurs »,* lâche le nouveau ministre des Sports. *« Si la loi belge autorise les contrats à 16 ans et pas avant, c'est pour protéger ces mineurs ».*

Le ministre cdH épingle deux problèmes qui sont de plus en plus fréquents dans le monde du foot : *« Les clubs professionnels étrangers avec beaucoup d'agents et d'argent viennent, sur base de législations plus laxistes, proposer des contrats aux parents et aux jeunes. Le second problème est lié au continent africain où des managers et des clubs peu scrupuleux proposent monts et merveilles à de nombreux jeunes footballeurs. Beaucoup sont victimes de ces agissements et se retrouvent finalement sur le carreau ».*

René Collin pointe l'importance de la Communauté européenne qui devrait mieux régler la question des transferts de jeunes. *« Une loi importante est déjà appliquée. Il s'agit des indemnités payées aux petits clubs formateurs quand tel ou tel joueur signe d'un grand club à un autre. Cela a été le cas lorsque, par exemple, Eden Hazard a signé à Chelsea. Il faudrait maintenant harmoniser la législation en matière de l'âge du premier contrat signé dans un club professionnel ».* Pour le ministre, il faudrait aussi mettre de l'ordre dans les conditions indiquées dans les contrats. Tout n'est en effet pas toujours très clair. Et quand on évoque avec lui le cas de Pietro, le gamin de 9 ans : *« Les parents sont libres mais aussi responsables de leurs enfants. Je trouve qu'il y a de bons centres de formation en Belgique où les enfants peuvent s'épanouir. Il suffit de regarder le niveau actuel de l'équipe nationale. Les Diables jouent certes à l'étranger mais beaucoup proviennent de centres de formation belges ».* ■

P. N.